



SE-UNSA MARNE

Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP 30149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53 51@se-uns.org
<http://sections.se-uns.org/51/>



CAPD et CTSD du 4 juillet 2013

Pour l'affichage en salle des maîtres utilisez plutôt le document en téléchargement ici > <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article762>

CAPD > lire [ici notre déclaration préalable](#) dans laquelle nous posons le contexte et nos revendications (mouvement, mutations, carrière, direction d'école)

Liste d'aptitude PE

6 places et 6 candidatures. Il reste dans le département 89 instituteurs dont 58 en activité.

C'est vraisemblablement le droit au logement de fonction qui constitue un plus malgré un salaire moins attractif qui dissuade les derniers instituteurs à passer PE.

HORS CLASSE :

40 bénéficiaires de ce changement de grade. Le ministère vient d'augmenter le ratio de passage de moitié (lire la déclaration) et 20 autres collègues devraient y accéder à la rentrée. L'administration attend les documents officiels. Une liste complémentaire est donc constituée.

Les collègues qui ont demandé leur retraite ne sont pas dans le projet. Le nombre de places n'est jamais connu avant mars avril et l'administration nous dit que le pointage des collègues ne peut se faire beaucoup plus tôt.

INEAT EXEAT

3 Exeat-INEAT sont accordés ce jour en plus de ceux déjà validés. Nous demandons à la DASEN d'accorder tous les exeats pour permettre un espoir de mutation.

La DASEN indique que le département a très peu de surnombres (estimation de 11) et qu'elle préfère procéder par échanges 1 pour 1.

Nous avons fortement insisté pour que les situations soient débloquées pour les collègues en situation de séparation de conjoints.

Nous demandons que les demandes tardives de mise en disponibilité soient acceptées, car c'est souvent la seule façon de rester auprès du conjoint. L'administration fera ce qu'elle pourra au vu des faibles surnombres.

MOUVEMENT 2nde PHASE

Le SE-UNSA a tenu à remercier l'administration pour le travail fait ensemble, ce qui permet la transparence des opérations et à remercier la gestionnaire pour la qualité de son travail.

Pour l'an prochain, nous ferons des propositions sur le dispositif seconde phase.

M. Adnot indique que cela ne doit pas être déconnecté de l'harmonisation académique.

Le SE-UNSA a rappelé son souhait que cette harmonisation académique ne soit pas mise en place et la nécessité d'un groupe de travail départemental.

Les échanges de service doivent se faire à la demande des collègues et non pas imposés par l'IEN. Pour nous, c'est à la marge que cela peut se faire, car le détricotage du mouvement ne doit pas se faire. Il est ensuite important de les officialiser.

3^{ème} phase du mouvement le lundi 26 août. Il reste environ 70 collègues à nommer.

Questions diverses

Réunions d'information syndicale > comme négocié avec la DASEN, elles peuvent remplacer une réunion sur les 108H hors temps élève (sans indication de récupération sur le trimestre effectué comme demandé par un IEN)

Suite à la réforme sur les rythmes scolaires, nous demandons la possibilité qu'elles puissent se faire à nouveau devant élèves > attente de l'arbitrage ministériel.

Journée de pré-rentrée :

Nous réitérons notre demande de laisser la possibilité aux équipes qui le demandent de se réunir sur deux jours à la

prérentrée. Pour le Se-UNSA, la journée supplémentaire, si les deux journées de pré-rentrée sont fléchées par les IEN, peut être prise sur le forfait des 24 H ; Nous listons les bonnes raisons évoquées par les collègues pour se réunir dès le vendredi (et non pas pour « ouvrir des cartons, accrocher des posters, ranger le matériel, ou faire du travail personnel) : → parce que le directeur est finalement peu présent sur la seule journée de pré-rentrée, parce qu'une journée est insuffisante pour l'organisation générale, parce qu'il n'a pas été possible de procéder à la répartition des classes et des élèves avant la fin de l'année, parce qu'il faut pouvoir accueillir les compléments de service (qui eux ont 4/4 de service à faire, ceci est la vraie réalité du terrain

La DASEN, est sensible à nos arguments et demande que les demandes soient faites aux IEN qui jugeront. (dépêchez-vous donc si vous êtes dans ce cas) !

Stagiaires et M2 enseignant 9 H :

- **55 stagiaires PES** > formés comme cette année, qui prendront réellement leur classe ou poste de BD après les vacances de la Toussaint. Les BD qui les remplacent dès la rentrée sur leur –support classe (pour 26/27 de classes réservées) ont reçu un courrier pour les en avertir.

- **24 ETP** maximum en M2 (= **72 M2** ?)

L'implantation des supports pour effectuer leurs 9H : ils n'ont d'ailleurs pas l'obligation d'accepter un contrat. Doivent être proches des ESPE, pas de CP, pas de CM2 pas de ZEP → donc sur décharges de direction et modulateurs PEMF Les écoles ont reçu un courrier. Rien n'est fixé, l'administration « s'arrache les cheveux » ...

Cette « formation M2 » ne devrait exister qu'un an.

Nous demandons si les M2 auront des autres stages et dans ce cas ne pourraient certaines semaines assurer leur décharge de direction > la réponse est non. Ils seront en classe les lundis et mardis matin et le reste de la semaine étudiants en ESPE pour passer leur M2 et l'épreuve d'admission. Les cas de figure sont très différents, certains, ont déjà le M2 et vont travailler uniquement en classe.

Organisation des remplacements pour les écoles à 4,5j

Nous posons cette question : y aura-t-il des formes d'astreinte ? et pour St Brice qui travaille le samedi matin ? Les IE concernés sur Vitry, Chjalons et Reims ont envisagé des procédures dont ils doivent discuter avec leurs ZIL pour rechercher un accord.

Essayer d'avoir un ZIL référencé le mercredi matin et contrepartie ensuite sur deux semaines sans mercredi matin ? Se mettre en difficulté pour quelques écoles car système d'astreinte. Peut être anticiper le rush de janvier février où les besoins sont cruciaux en libérant plus de ZIL sur d'autres périodes.

Certains collègues, adjoints classiques nommés en complément dans les écoles à jours à 4 et demi sont en sous service (durée différente des journées) sont en sous-service et pourront assurer aussi certains mercredis

Les circonscriptions devront s'entendre

Organisation des APC

Nous sommes attachés à ce que les « formats » proposés par les conseils des maîtres soient validés par les IEN (pas forcément 1H sur les 36 semaines, dès la rentrée, regroupements possibles sur moins de semaines)

Certains IEN n'ont pas ce point de vue. Ce sera rediscuté en conseil d'IEN.

Evaluations CE1- CM2

Nous rappelons qu'elles n'étaient pas obligatoires et que les remontées n'avaient pas lieu d'être. Il ne peut pas y avoir de contrôle de la hiérarchie. Pour nous, il faut faire confiance aux équipes : si elles ont fait passer les évaluations, forcément, elles les exploiteront. La DASEN n'ira pas contre ce que dit le ministre. Elle explique cependant que ces évaluations sont au service des équipes et au service des élèves, sont précieuses aussi pour comprendre les besoins et mener des actions au niveau du département.

Ce sujet doit être travaillé au ministère également.

CTSD > lire [ici notre déclaration préalable](#) et les mesures d'ajustement prises en carte scolaire.

- **APC** > Un IEN a demandé de laisser 5 mn avant de reprendre les APC ; pour nous cela n'a pas lieu d'être, il faut fonctionner comme pour l'aide personnalisée, le battement laissé aux élèves avant le redémarrage d'une APC doit être compté dans le temps de service. Cela sera rediscuté en conseil d'IEN.

- **EVS** : Nous tenons à une que la dotation des contrats aidés pour le handicap ET l'aide administrative soit bien

fléchée sur ces deux missions conformément aux annonces du ministre. L'administration n'a reçu aucun écrit pour le moment mais indique qu'un certain nombre de supports pourra être attribué à l'aide à la direction

Nos critères : Les demandes des directeurs, ne pas oublier les petites écoles, les écoles avec Clis

- CARTE SCOLAIRE :

Voir [sur le site](#)

Pour des questions d'organisation, nous ne sommes pas favorables à ce que les ouvertures servent de supports stagiaires.

BONNES VACANCES à Tous

Nous serons de permanence à la maison des syndicats une partie de la semaine prochaine : nous téléphoner avant de passer. Nous assurerons les réponses aux mails et sms pendant la durée des vacances. Reprise le 26 août.



Vos contacts au Se-UNSA :

1^{er} degré > Aline GEERAERTS **06 14 25 31 19** / Jean-Michel ALAVOINE **06 14 25 30 61** / Benoît FOLB **06 14 25 29 64**

2nd degré > Patrice BARTHELEMY **06 14 25 29 58 (voie professionnelle)** / Philippe GARET **06 14 25 30 00** et Sylvie GANTHIER Lycées-collèges

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère → <http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article6> Pour se désabonner, envoyer en retour la simple mention « désabonnement »